



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Cégep de Matane

Mai 2019



Québec, le 13 juin 2019

Monsieur Pierre Bédard
Directeur général
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Objet : Suivi aux rapports d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 9 mai 2019, du deuxième suivi apporté par le Cégep de Matane à l'évaluation de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Dans son rapport d'évaluation de mars 2015, la Commission a maintenu une recommandation demandant au Cégep de s'assurer que toutes les épreuves finales de cours ont une pondération suffisante et qu'elles permettent d'attester l'atteinte des objectifs de cours selon les standards. L'analyse des épreuves finales devait porter sur les épreuves elles-mêmes.

En janvier 2018, le Cégep a transmis à la Commission des documents relatifs au suivi de cette recommandation, notamment une grille d'analyse des plans d'études, comprenant une section sur l'épreuve finale de cours, ainsi qu'un échantillon de plans d'études accompagnés des épreuves finales de cours et de leur grille de correction. Dans sa lettre, le Cégep explique avoir recours à ces outils pour mettre en œuvre son nouveau processus d'analyse des épreuves finales de cours. Chaque session, à la demande de la Direction des services éducatifs, des professeurs d'un département ciblé remettent leur plan d'études, l'épreuve finale et la grille de correction à une conseillère pédagogique. Celle-ci remplit la grille d'analyse et rencontre ensuite le professeur pour lui en préciser la teneur. À la suite de cette rencontre, la conseillère pédagogique remet un avis pédagogique, présentant les points forts et les améliorations nécessaires, au coordonnateur de département.

La Commission note que la mise en œuvre de ce mécanisme permet de déceler les points forts et les corrections nécessaires. Le Cégep mentionne toutefois qu'il doit consolider le suivi des avis pédagogiques pour une meilleure prise en charge des améliorations à apporter, constatation partagée par la Commission.

À la lumière des nouvelles modalités de suivi adoptées en juin 2018, qui privilégie une démonstration de l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour traiter d'une recommandation, en cohérence avec l'approche portant sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission estime que le suivi du Cégep de Matane est satisfaisant. La Commission lève donc la recommandation, mais souligne au Cégep l'importance de s'assurer du suivi des avis pédagogiques.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Brigitte Chrétien, directrice des études